

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 361

présenté par
M. Cherki
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 25, supprimer les mots :

« , du ministre de la justice .

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'exclure l'administration pénitentiaire du nombre des services spéciaux de renseignement.